

cère,—que si nous avons tant soit peu de considération pour nous-mêmes, nous mettrons cet homme, notre chef à la Chambre, notre porte-parole, en mesure de faire ce qui s'impose afin de maintenir sa propre dignité, et afin que nous conservions la nôtre, à titre de députés. A mon avis, il faudrait faire quelque chose en ce sens une autre année. Je peux bien déterminer des sommes mais cela donne un caractère commercial à la chose et c'est ce que je veux éviter. Je crois que nous n'apprécions pas la peine considérable que cet homme s'est donnée pour nous au cours de la session actuelle.

Je passe maintenant à un autre sujet. Je ne fais aucunement allusion aux honorables députés qui ont pris la parole aujourd'hui ou hier. Le Règlement de la Chambre prescrit que les députés ne doivent pas lire leurs discours. Je ne vise personne en particulier. Si cette façon de procéder, qui semble gagner de plus en plus d'adeptes, se poursuit, la Chambre perdra sa valeur. Ce ne sera plus l'endroit où les députés viennent exprimer leur opinion dans l'intérêt du pays. Si cette pratique se poursuit, il vaudrait mieux adopter la méthode en vigueur au congrès américain, où un représentant n'a qu'à déposer son discours pour qu'il soit consigné au compte rendu. Il inscrit lui-même les endroits où il y a eu des éclats de rire, des bravos et d'autres exclamations. Si nous décidons de lire nos discours, avouons-le franchement. Tout le monde le saura, les députés et la population.

Quand je suis venu à Ottawa, j'avais l'impression que bien des gens de ma région seraient intéressés à connaître les observations que j'avais formulées à la Chambre. J'ai bientôt appris que ce n'était pas le cas et j'ai eu ma leçon. C'est pourquoi je n'ai jamais envoyé copie de mes discours à qui que ce soit au Canada. J'aurais pu payer \$15 les 1,000 exemplaires; j'aurais également pu payer le dollar supplémentaire pour qu'on ajoutât ma photo, mais comme cela aurait ruiné mes discours, je ne m'en suis pas occupé. Nous sommes ici pour exprimer notre propre opinion. La Chambre perdra sa valeur si les gens croient que les idées exprimées ne sont pas les nôtres. S'il nous est permis de lire des discours à la Chambre, personne ne peut être sûr que nous exprimons nos propres opinions. Il vaudrait beaucoup mieux procéder comme à Washington et consigner les discours. Les députés pourraient ensuite en acheter des exemplaires, y ajouter leur photo et les envoyer à leurs commettants. Il serait alors indiqué que les discours étaient consignés. Par le passé, je m'imaginai adresser la parole à une Chambre, à des tribunes bondées, mais chaque fois que j'ai parlé, c'est à peine si le nombre de

représentants dépassait le quorum. Je ne prétends pas que l'Orateur ait été injuste. Je sais qu'il adoucit le Règlement, et avec raison, lorsqu'un député prononce son premier discours. Personne ne trouve à redire. Mais à la prochaine session, peu importe quand elle s'ouvrira, nous devrions exprimer nos opinions avec la plus grande latitude; cependant, ne laissons pas les gens croire que nous exposons notre propre point de vue lorsque nous lisons simplement des extraits d'une revue.

Il ne nous est pas permis de donner lecture des journaux. J'ai lu, dans les journaux, des discours supérieurs aux miens et à bien d'autres que j'ai entendu prononcer à la Chambre. Nous ne devrions pas couper l'herbe sous le pied aux journalistes. Maintenant, on les appelle collaborateurs; leurs articles sont signés. Comme les journaux leur en attribuent le mérite, je devrais en faire autant si je cite certains extraits de leurs articles dans un discours.

En conclusion, je tiens à dire que nous n'aurions pu choisir un Orateur qui aurait fait preuve d'un plus grand esprit de justice, d'un meilleur jugement ni d'une plus belle humeur. La Chambre lui souhaite bon voyage, j'en suis sûr; j'espère, en outre, que sa tournée à l'étranger est aux frais du gouvernement anglais. Il est tellement modeste que s'il n'a pas épuisé son allocation parlementaire, il pourrait fort bien y participer. J'espère qu'il ne le fera pas.

M. Fair: Occupant un siège dans un coin reculé de la Chambre, je puis faire miennes les bonnes paroles que l'honorable député de Calgary-Ouest a eues pour notre Orateur. Nous n'avons pas à nous plaindre de son impartialité. Il met sur le même pied tous les coins de la Chambre, de telle sorte qu'il peut être sûr que ceux qui se trouvent dans ce coin-ci peuvent appuyer les propos du représentant de Calgary-Ouest.

J'ai un autre petit point à soulever. Les députés qui arrivent assez tôt le matin rencontrent un certain nombre de femmes de ménage qui quittent l'édifice. La plupart, si j'ai bien compris, sont veuves ou sont censées être des veuves qui sentent le besoin de travailler. Certaines femmes mariées dont la situation n'est pas du tout mauvaise, dont les maris ont de bons emplois font aussi ce métier, me dit-on. De l'avis général, ces situations sont censées revenir aux femmes qui sont dans le besoin. Elles touchent, je crois, \$30 par mois. Arrivées à six heures du matin, par beau ou mauvais temps, elles nettoient nos bureaux. Beaucoup d'entre elles travaillent ici pendant vingt ou vingt-cinq ans, mais avant d'avoir atteint l'âge de la pension, elles deviennent incapables de con-